

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 31 (1923)

Heft: 11

Rubrik: En faveur de la caisse de secours de l'Alliance suisse des samaritains

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

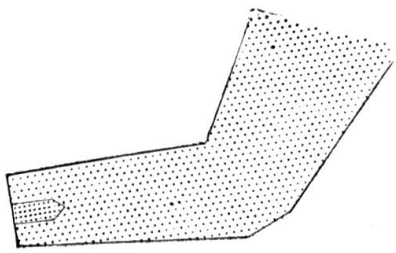
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

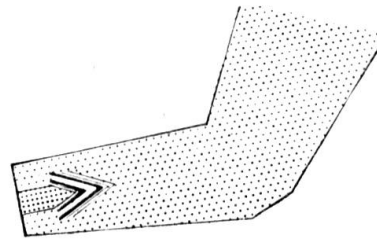
Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

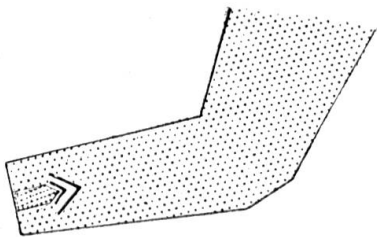
bleue (largeur 1 cm.). Dès le grade de sergent et au-dessus, l'insigne comprend en outre un galon d'or de 3 mm. de largeur.



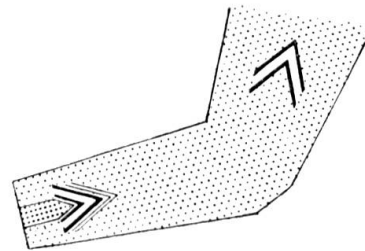
Soldat:
Pas d'insigne
de grade.



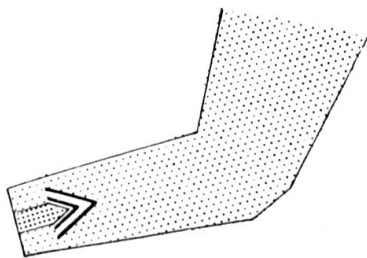
Sergent:
Lisééré d'or
avec galon de
30 cm. à
l'avant-bras.



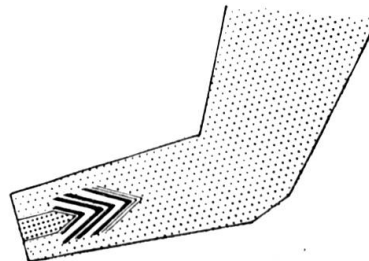
Appointé:
Lisééré d'or
de 15 cm. à
l'avant-bras.



Fourrier:
Lisééré d'or
et galon de
30 cm. à
l'avant-bras;
galon or
de 30 cm.
au bras.



Caporal:
Lisééré d'or
de 30 cm. à
l'avant-bras.



**Sergent-
major:**
Double liséré
d'or de 30 cm.
et galon à
l'avant-bras;
pattes
d'épaules en-
tourées du
galon or.

Nous prions les colonnes de faire opérer les changements nécessaires aux uniformes des gradés, et nous rappelons qu'aux termes du § 37 des « Prescriptions », les insignes de grade de l'armée ne sont pas autorisés pour les colonnes.

Septembre 1923.

Le médecin en chef de la Croix-Rouge:

Colonel RIKLI.

En faveur de la caisse de secours de l'Alliance suisse des samaritains

Le Comité directeur de l'Alliance suisse des samaritains, ensuite des expériences faites lors de l'épidémie de grippe de 1918, s'est préoccupé de trouver les moyens

de venir en aide aux samaritains victimes de leur dévouement et d'assurer à l'avenir le personnel sous ses ordres contre les risques qu'il peut courir dans l'exercice

de ses fonctions. Il est bon de rappeler ici que 27 samaritaines sont décédées en 1918 et 1919 pour avoir soigné des grippés, et qu'actuellement encore plus de 20 samaritaines et samaritains sont en traitement dans des sanatoria, par suite de maladies contractées en soignant des grippés et resteront pour le reste de leur vie victimes de leur dévouement. Plusieurs familles, privées de leur soutien, mort à la tâche alors, auraient besoin aussi d'être secourues régulièrement. Ce n'est donc pas sans raison que le Comité directeur de l'Alliance suisse des samaritains sent une lourde responsabilité peser sur lui. Celui-ci a donc décidé la constitution d'un capital dont les intérêts iraient alimenter une caisse de secours et une caisse d'assurances.

Pour arriver à son but, il n'a pas trouvé de meilleur moyen que de demander aux autorités cantonales de la Suisse tout

entière l'autorisation de faire pendant une journée une vente de cartes postales, persuadé que le public saurait comprendre et appuyer son initiative. Partout l'autorisation sollicitée a été accordée d'emblée par les autorités qui ont estimé que l'idée était juste de vouloir mettre les samaritains à l'abri des conséquences malheureuses de leur dévouement et leur permettre ainsi de se donner à leur tâche à l'avenir sans aucune arrière-pensée. Cette vente de cartes s'est faite déjà presque partout et a été très bien accueillie, même dans les régions de notre pays où la situation économique est peu brillante, justifiant pleinement la confiance du Comité directeur de l'Alliance suisse des samaritains.

Le résultat de cette vente paraît avoir été favorable, puisqu'on nous dit qu'une somme d'environ fr. 50 000 pourra être versée à la caisse de secours.



L'abonnement au médecin

Que les Chinois aient — depuis fort longtemps — des abonnements de famille pour leur médecin, c'est connu; ils paient une petite redevance à leur docteur aussi longtemps qu'ils ne sont point malades; les paiements cessent dès qu'il y a un malade dans la famille..., mais que cette coutume s'implante en Europe, c'est nouveau! La méthode est du reste un peu différente en Angleterre, d'où nous parvient cette innovation: on paie une demi livre sterling par année — soit environ fr. 12 par tête — somme pour laquelle l'abonné a droit aux visites médicales et aux soins nécessaires en cas de maladie, sans bourse délier.

Si votre santé est bonne, si elle ne réclame aucune intervention médicale au

cours de l'année, vous aurez déboursé vos 12 francs pour rien; mais si vous tombez malade, si vous êtes retenu sur un lit de douleur, vous aurez au moins cette satisfaction de recevoir le médecin, d'être soigné, sans qu'il vous en coûte quoi que ce soit. Il s'agit donc, en l'espèce, d'une sorte d'assurance contre la maladie; pendant des années vous payez vos primes sans jamais rien retirer peut-être, puis survient une épidémie, une maladie quelconque, pour laquelle votre Esculape vous soigne sans autres frais pour vous.

Nous aurions sans doute ignoré longtemps encore ce procédé bizarre, cette manière de faire toute nouvelle pour nous, si les assurés anglais n'avaient pas estimé que fr. 12 par an, c'est une trop forte